

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze octobre, les conseillers municipaux de la Commune de Neuville-sur-Brenne, se sont réunis au lieu habituel des séances du conseil municipal, en session ordinaire, ils ont été convoqués le cinq octobre deux mil dix-huit, sous la présidence de M. Gino GOMMÉ, Maire.

Etaient présents :

- Madame MOREL Christine, Messieurs LAUNOIS Sylvain, MADIC Jules, adjoints,
- Mesdames BERANEK Sonia, CHARLES Mélanie, conseillères municipales,
- Messieurs ADAM Laurent (arrivé à 19 h 00), LEJAY Gilles, LESAGE Mickaël, NEMAUSAT Pierre, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame REZE Christèle, Messieurs PAPOIN Daniel (pouvoir à M. LAUNOIS), adjoint, BONNET Gérard (pouvoir à M. MADIC), DUBREUIL Matthieu (pouvoir à M. GOMMÉ), conseillers municipaux.

Absent : Néant.

Secrétaire de séance : Madame CHARLES Mélanie.

Le Maire ouvre la séance à 18 heures 36 minutes.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des élus de faire une minute de silence en la mémoire de M. Jean DELANEAU, ancien maire de Château-Renault.

Et Monsieur le Maire demande ensuite l'approbation du Conseil Municipal sur le dernier compte-rendu du conseil municipal du 07 septembre 2018, l'Assemblée à l'unanimité des présents adopte ce compte-rendu.

I – ENCAISSEMENTS DE CHÈQUES

1°) Encaissement de chèque pour achat de tables et chaises déclassées par Mme MOREL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un tarif pour la vente de tables et de chaises déclassées avait été voté lors d'une précédente séance, que Mme MOREL a acheté 6 tables et 6 chaises pour 150 € en chèque, conformément au tarif voté, mais que sur les conseils du Trésorier, il est nécessaire que le conseil donne son aval, Mme MOREL étant adjointe, cela évite ainsi les conflits d'intérêt.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour l'encaissement de ce chèque.

Délibération n°49/2018

Monsieur le Maire demande son aval au Conseil, pour l'encaissement d'un chèque de 150 € de Madame Christine MOREL, pour l'achat de tables et chaises déclassées, sur conseil de Monsieur le Trésorier, Madame MOREL étant adjointe et ainsi éviter les conflits d'intérêt.

Il rappelle que lors d'une précédente séance, l'Assemblée avait délibéré sur le prix de

vente de ces matériels (soit l'ensemble d'une table et d'une chaise : 25 €).

Après discussion et délibération, le Conseil accepte à l'unanimité des présents et des votants, l'encaissement de ce chèque de 150 €.

2°) Encaissement de deux chèques en réparation des dégâts causés au terrain multisports par deux jeunes :

Monsieur le Maire indique que suite aux dégradations commises au terrain multisports et après qu'il est porté plainte auprès de la gendarmerie de Château-Renault. Les auteurs des dégradations ont été retrouvés et que suite à cela, il s'est entendu avec les familles des deux auteurs concernés pour régler le montant des dégradations. Ces deux familles ont donc réglées chacune 213 €. Une fois les chèques en mairie Monsieur le Maire a été retiré sa plainte mais ces deux jeunes seront surveillés pendant 5 ans.

Comme il en est de même que pour Mme MOREL, Monsieur le Maire demande son aval au conseil pour l'encaissement de ces deux chèques ce que le conseil accepte en espérant que cela serve de leçon aux enfants concernés.

Délibération n°50/2018

Monsieur le Maire demande son aval à l'Assemblée, pour l'encaissement de deux chèques de 213 €, sommes versées en accord avec les deux familles des deux enfants, qui ont causés des dégradations au terrain multisports. Cela fait suite à l'enquête de la gendarmerie de Château-Renault, qui a eu lieu, après le dépôt de plainte de M. GOMMÉ. Les enfants concernés sont de Neuville-sur-Brenne pour l'un et de Monthodon pour l'autre.

Après discussion et délibération, le Conseil accepte, à l'unanimité des présents et des votants, l'encaissement de ces deux chèques et espère que cela servira de leçon aux enfants concernés et autorise M. le Maire a levé sa plainte auprès de la gendarmerie de Château-Renault, tout en sachant que les personnes concernées seront sous surveillance pendant 5 ans.

II – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Délibération n°51/2018

Vu l'article L.5214-18 V du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-061, en date du 29 mai 2018, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes du Castelrenaudais, destiné aux investissements pour des équipements sportifs d'intérêt communautaire, accessibles aux jeunes a été rédigé,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais et notamment les dispositions incluant la Commune de Neuville-sur-Brenne, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Neuville-sur-Brenne, souhaite réaliser un terrain multisports et que dans ce cadre il envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Montage financier

DEPENSES				RECETTES		
Travaux	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Financeurs	Net HT	%
Ent. HUBERT de Crotelles	26.562,70 €	5.312,54 €	31.875,24 €	ETAT (DETR)	19.052,00 €	30,00
Sté Passe Sports de Tours	36.944,30 €	7.388,86 €	44.333,16 €	Conseil Départemental	8.520,00 €	13,42
				Sénatrice BEAUFILS	7.000,00 €	11,02
				Comcom du Castelrenaudais	14.467,50 €	22,78
TOTAL	63.507,00 €	12.701,40 €		Autofinancement	27.168,90 €	
	TOTAL		76.208,40 €		TOTAL	77,20

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours au plan du financement joint en annexe.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des votants :

- décide de demande un fonds de concours à la Communauté de Communes du Castelrenaudais en vue de participer au financement d'un équipement sportif d'intérêt communautaire, accessibles aux jeunes, à hauteur de 14.467,50 €,
- autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

III – DON DE M. CONSTANTINOFF GÉNIA A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ce vendredi après-midi, il a reçu en mairie M. CONSTANTINOFF Génia (PDG de la Société SOCAUSUD), propriétaire du Château de Valbrenne et qu'il lui a remis un chèque d'un montant de 5.000 € en don à la Commune en remerciement de l'aide que la Commune lui a apporté au sujet des poteaux d'éclairage public.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé à ce que cette somme doit plutôt attribuée aux enfants.

Le Conseil est touché par cette donation et l'accepte et remercie vivement M. CONSTANTINOFF, un courrier lui sera d'ailleurs adressé en ce sens et indique que cette somme sera réservée aux enfants.

Délibération n°52/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. CONSTANTINOFF Génia a fait un don de 5.000 € par chèque à la Commune, en remerciement de l'aide apportée au sujet des poteaux d'éclairage public longeant sa propriété. Il souhaite que cette somme serve plutôt aux enfants.

Monsieur GOMMÉ demande donc son accord à l'Assemblée pour l'encaissement de ce chèque.

Après discussion et délibération, le Conseil, à l'unanimité des présents et des votants, accepte l'encaissement de ce chèque et demande à ce qu'une lettre de remerciement lui soit adressée et que cette somme soit attribuée aux enfants selon son vœu.

IV – TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE ET DE LA CANTINE

Délibération n°53/2018

Monsieur le Maire demande à ce que l'assemblée précise que les tarifs de la garderie périscolaire et de la cantine soient confirmés suite à une demande de Monsieur le Trésorier.

Ainsi après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et des votants, indique que les tarifs appliqués aux parents pour ces deux services restent inchangés :

- Pour la garderie périscolaire depuis le 1^{er} janvier 2015, à savoir : 1,10 € la demie heure, 2,20 € l'heure,

- Pour la cantine depuis le 1^{er} septembre 2016, à savoir : repas maternelle 2,90 €, repas primaire 3,06 €, repas adultes 3,40 €.

Et qu'ils seront modifiés si le besoin s'en faisait sentir pour la garderie périscolaire, et si pour ceux de la cantine, le prestataire JMG, fournisseur des repas, haussait ces tarifs.

V – DÉCISIONS MODIFICATIVES DE CRÉDITS

1°) Sur le budget de l'assainissement :

Délibération n°54/2018

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative de crédits à la demande du Trésorier pour transférer les crédits du compte 21532 au compte 2315, les travaux de rejet des eaux usées ne seront en effet pas terminés au 31 décembre 2018. Elle s'établit donc comme suit :

Dépenses d'investissement :

C/21532	Extension de réseaux	- 201.522,51 €
C/2315	Travaux d'assainissement	+ 201.522,51 €

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et des votants accepte cette décision modificative de crédits n°2/2018 et charge Monsieur le Maire de son application.

2°) Sur le budget de la Commune :

Délibération n°55/2018

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative de crédits pour permettre le paiement de panneaux de signalisation. Elle s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement :

C/2315 P186 Voirie 2018	- 2.540,00 €
C/2152 P186 Achat panneaux signalisation	+ 2.540,00 €

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et des votants accepte cette décision modificative de crédits n°3/2018 et charge Monsieur le Maire de son application.

VI – CHANGEMENT TÉLÉPHONIE A LA MAIRIE ET A L'ÉCOLE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Mélanie CHARLES qui commente le devis d'Orange pour le devis de changement de téléphonie à la mairie et à l'école. Le devis s'élève à 206,00 HT soit 247,20 € TTC, cela ferait une économie d'environ 25 € par mois. Ce serait un engagement de deux ans.

Monsieur NEMAUSAT demande si l'engagement est également de deux ans pour l'école. Mme CHARLES ne le sait pas. Il est donc décidé de demander à Orange plus de précisions et de se prononcer après que la commission des bâtiments fixée au 22 octobre à 18 h 30 se soit réunie.

Il faut également demander à Orange comment le passage à la fibre s'effectuera. La décision se prendra à la prochaine réunion de conseil.

VII – CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018 COMMÉMORANT LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE 1918

Monsieur le Maire indique que le Ministère des Armées a répondu à la demande de la Commune du 1^{er} février 2018 concernant la présence de militaires à la cérémonie de commémoration du centenaire de l'armistice de 1918.

Il n'y aura pas de détachement en armes pour cause de très nombreuses sollicitations mais qu'une délégation de cadres sans troupe et en uniforme participera à cette cérémonie à Neuville-sur-Brenne.

Madame MOREL propose que les élus présents chantent la Marseillaise, du fait qu'il n'y a personne pour jouer d'un instrument, ce qui est accepté immédiatement pour l'ensemble des conseillers présents. Monsieur le Maire ira voir la Directrice de l'école pour savoir ce que les enfants de l'école feront aussi ce jour-là.

La cérémonie aura lieu aux heures habituelles :

- 11 h 30 : Rassemblement devant le Monument aux Morts,
- 11 h 45 : Discours et dépôt d'une gerbe
- 12 h 00 : Vin d'honneur au foyer rural.

VIII – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée qu'il a reçu un courrier de Mme MILLE Catherine qui sollicite une prolongation de sa disponibilité pour convenances personnels jusqu'au 30 avril 2019. La secrétaire informe le Conseil qu'au 1^{er} mai elle sera embauchée à Auzouer-en-Touraine au moyen d'une mutation. Mme BREUSSIN Stéphanie semble d'accord pour pourvoir à son remplacement.

IX – BILAN ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire commente le rapport sur le bilan énergétique des bâtiments communaux réalisé par Mme Claire CHOPLIN de l'Agence de l'Énergie et du Climat d'Indre et Loire (ALEC 37).

Ce rapport indique qu'il faut revoir l'isolation du préfabriqué de l'école et du foyer rural. Monsieur DUBREUIL préconise de mettre de la laine de roche au-dessus du plafond de la classe de M. MASSÉ.

En priorité, prévoir de remplacer les joints des portes de l'école, et dans l'avenir voir à changer le préfabriqué.

X – LISTE ÉLECTORALE

Monsieur le Maire rapporte qu'il va y avoir une réforme en ce qui concerne la mise à jour de la liste électorale. C'est l'INSEE qui va faire le contrôle pour éviter les doublons.

La Préfecture en charge aussi de ce dossier, demande à ce qu'il soit désigné parmi les élus, un membre du conseil hors maire et adjoints, pour former la commission communale en plus du délégué du Tribunal et de l'Administration.

Personne ne s'étant proposé, la nomination est reportée à une prochaine séance mais en tout état de cause avant le 03 décembre prochain.

XI – BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire passe la parole à Mme BERANEK Sonia en charge de la mise en page du bulletin municipal épaulée par le Comité de rédaction composé de Madame MOREL Christine, de Monsieur le Maire et de Messieurs LAUNOIS Sylvain, PAPOIN Daniel. Madame CHARLES Mélanie souhaite s'ajouter au comité de rédaction, il faudra cependant demander aux personnes absentes à cette réunion de conseil.

Mme BERANEK explique que ce bulletin aura la même trame de fond que le précédent pour un nombre de pages identiques. Elle souhaite :

- que les différentes commissions fassent un article pour commenter leur travail de l'année,
- que Monsieur le Maire rédige son édit,
- que les chiffres de l'année du budget lui soient communiqués au plutôt en 2019,
- que les associations commencent à prévoir leurs articles.

Une réunion avec les associations est prévue le 15 octobre à 18 h 00 pour que les associations comprennent l'importance de donner leurs articles avant la fin de l'année.

Mme CHARLES expliquera quant à elle comment sont mises les informations sur le site de la Commune et sur le compte facebook.

Mme BERANEK reprend la parole pour demander s'il ne serait pas possible de demander une participation aux entreprises qui font de la publicité dans le bulletin.

Le Conseil, après délibération, accepte que l'on demande une participation et la fixe à 10 € par encart.

Délibération n°56/2018

Monsieur le Maire, sur demande du comité de pilotage du bulletin municipal, propose de fixer un tarif pour les encarts publicitaires des entreprises qui veulent se faire connaître au moyen du bulletin municipal.

Après discussion et délibération, le Conseil, à l'unanimité des présents et des votants, décide d'appliquer le tarif de 10 € par encart et charge Monsieur le Maire de son application.

XII – CONGRÈS DES MAIRES D'INDRE & LOIRE

Monsieur le Maire indique aux élus la date du prochain Congrès des Maires d'Indre et Loire, il aura lieu le Mardi 27 novembre au Vinci à Tours et demande qui veut y participer ?

Madame MOREL, Messieurs LAUNOIS, MADIC et Monsieur le Maire s'inscrivent.

Madame MOREL demande au Conseil s'il n'y aurait pas la possibilité que la Commune règle les repas des participants de ce jour-là.

Après délibération, à la majorité des votants, le Conseil accepte cette prise en charge par la Commune.

Délibération n°57/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil de la date du prochain Congrès des Maires d'Indre & Loire. Il aura lieu le Mardi 27 novembre 2018 au Vinci à Tours, et demande aux personnes intéressées de s'inscrire auprès du secrétariat.

Mme MOREL demande si le Conseil serait d'accord pour que la Commune finance le repas des élus participant à ce congrès ?

Après discussion et délibération, l'Assemblée, à la majorité des présents et des votants (2 abstentions – 11 pour), accepte que la Commune règle les repas de ce congrès.

XIII – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a envoyé les plans de la Commune où figurent les dents creuses (parcelles constructibles insérées dans une zone construite) pour que la Commune confirme ou infirme ces parcelles et envisage de faire figurer des parcelles qui pourraient devenir constructibles.

Le Conseil fixe une réunion au 23 octobre à 18 h 00 pour analyser ces plans avec précision, et souhaiterait que les agents du service instructeur puissent être présents.

Monsieur le Maire allant tous les jours à la Communauté de Communes du Castelrenaudais leur posera directement la question.

XIV – QUESTIONS DIVERSES

1°) Déploiement de la fibre dans la Commune :

Monsieur le Maire commente à l'assemblée le plan concernant le déploiement de la fibre sur la Commune. Tout devrait être mis en place pour la fin de l'année. La fibre arrive devant chaque maison et c'est ensuite aux particuliers de la prendre ou non au vu du coût supplémentaire que cela engendrera pour eux et de négocier avec leurs opérateurs respectifs.

2°) Remerciements de la famille ADAM :

Monsieur ADAM et sa famille remercie la Commune pour les travaux réalisés concernant l'agrandissement du bassin de rétention derrière leur propriété. Ces travaux vont leur permettre de ne plus être inondé en cas de forte pluviométrie.

3°) Consultation d'architectes du patrimoine pour l'église :

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, un seul cabinet a répondu et que ce cabinet ayant trop de charge de travail à demander à un architecte de Paris de prendre le relais.

Monsieur GOMMÉ signale qu'il est toujours en attente du devis de l'architecte de Blois mais que les témoins de plâtre posés par l'agent technique n'ont pour le moment pas bougés.

Affaire à suivre.

4°) Société d'horticulture de Touraine :

Les jurys départementaux et régionaux pour les communes fleuries sont passés en juillet et août et ont été enchantés par le fleurissement de la Commune. Il se pourrait fort bien que la Commune obtienne une 2^{ème} fleur. Résultat en octobre.

5°) Les Aînés d'Oé :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des Aînés d'Oé qui remercie la Commune pour la subvention attribuée, et en retour le Conseil souhaite à M. NOYAU, le Président de cette association ses bons vœux de meilleure santé.

6°) Intervention de M. LESAGE :

Monsieur LESAGE demande des précisions sur la mise en place du poteau d'incendie au lieu-dit « La Guesnière » entre autre si M. VAUDOUR participera financièrement à la pose de celui-ci. Monsieur le Maire lui répond que lors du Conseil municipal du 7 septembre dernier, il a été décidé d'inscrire cette dépense au budget 2019 et qu'après en avoir discuté avec M. VAUDOUR, il pourrait participer pour partie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 54 minutes.

- délibération n°49/2018 : Accord pour encaissement d'un chèque de 150 € de Mme MOREL pour l'achat de tables et chaises déclassées,
- délibération n°50/2018 : Accord pour encaissement de deux chèques de 213 € en réparation des dégâts causés au terrain multisports par deux jeunes,
- délibération n°51/2018 : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Castelrenaudais pour la création d'un terrain multisports,
- délibération n°52/2018 : Don de 5.000 € de M. Constantinoff G. à la Commune en remerciement de l'aide apportée au sujet des poteaux d'éclairage public,
- délibération n°53/2018 : Confirmation des tarifs de la garderie périscolaire et de la cantine,
- délibération n°54/2018 : Décision modificative de crédits n°2/2018 sur le budget assainissement,
- délibération n°55/2018 : Décision modificative de crédits n°3/2018 sur le budget communal,
- délibération n°56/2018 : Fixation d'un tarif pour encart publicitaire dans le bulletin municipal,
- délibération n°57/2018 : Acceptation du paiement par la Commune des repas des participants au Congrès des Maire d'I & L pour 2018.

M. GOMMÉ	M. MADIC	Mme MOREL	M. LAUNOIS
M. ADAM	Mme BÉRANEK	M. BONNET (pouvoir à M. MADIC)	Mme CHARLES
M. DUBREUIL (pouvoir à M.GOMME)	M. LEJAY	M. LESAGE	M. NÉMAUSAT
M. PAPOIN (pouvoir à M. LAUNOIS)	Mme REZÉ (absente)		

